

N° 42

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

---

Annexe au procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance du 15 novembre 1960.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1961, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME II

**JEUNESSE ET SPORTS**

Par M. René TINANT

Sénateur.

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, vice-présidents ; Robert Chevalier, Claudius Delorme, Mohamed Kamil, secrétaires ; Mohamed Saïd Abdellatif, Al Sid Cheikh Cheikh, Jean de Bagneux, Jacques Baumel, Mohamed Belabed, Mouâaouia Bencherif, Marcel Bertrand, Jacques Boissard, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Georges Cogniot, Gérald Coppenrath, André Cornu, Mme Suzanne Crémieux, MM. Georges Dardel, René Dubois, Charles Durand, Jules Emaillé, Yves Estève, Jacques Faggianelli, Charles Fruh, Roger Garaudy, Djilali Hakiki, Alfred Isautier, Louis Jung, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Fernand Malé, Jacques de Maupeou, Mohamed el Messaoud Mokrane, Claude Mont, Menad Mustapha, Paul Pauly, Henri Paumelle, Lucien Perdereau, Gustave Philippon, Alain Poher, Georges Rougeron, François Schleiter, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Maurice Vérillon, Etienne Viallanes, Paul Wach.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 866, 886 (annexe 9), 896 (tome IV) et in-8° 194.

Sénat : 38 et 39 (tome III, annexe 8).

Mesdames, Messieurs,

Le sport concerne presque essentiellement notre jeunesse, c'est donc toute l'action de la politique de la jeunesse que nous avons à examiner au travers de ce budget.

Celle-ci est menée parallèlement à l'enseignement et même au-delà avec les activités post-scolaires, les diverses œuvres et associations de jeunesse sportives ou culturelles. Il semble donc logique qu'elle soit rattachée, au moins en partie, à l'Education Nationale.

La jeunesse, c'est tout l'avenir d'un pays. Les plus sûrs investissements qu'une nation puisse faire le seront dans l'instruction et l'éducation de ses enfants. Le renouveau démographique que la France connaît depuis 15 ans, nous donne une chance exceptionnelle à courir. Ce n'est pas seulement une possibilité que l'on peut discuter et peser financièrement, c'est un devoir impératif pour la France, et pour nous aujourd'hui, de donner à la jeunesse la possibilité d'acquiescer toute sa puissance intellectuelle, physique et morale.

Les jeunes représentent actuellement le tiers de la population.

Cette jeune population, la nécessité de sa promotion et l'ampleur des moyens que celle-ci nécessite, justifieraient la création d'un Ministère de la Jeunesse, auquel seraient rattachés les sports.

En attendant cette réalisation nécessaire, que trouvons-nous dans le proche avenir ? Quels sont les moyens mis, pour 1961, à la disposition du Haut Commissariat dans le présent projet ?

Les crédits passent de 172.428.007 NF à 198.379.024 NF, soit une augmentation de 25.951.017 NF dont 15.242.023 NF d'autorisations nouvelles (10 services votés).

Cette augmentation représente environ 13 %, sensiblement la même valeur que celle notée en 1960 par rapport au budget de 1959.

Signalons, aussi, que la proportion des crédits réservés à la Jeunesse et aux Sports, au sein du budget de l'Education Nationale, 3,2 %, est à peu près identique à celle de l'an passé.

Certes, il faut reconnaître que les dotations de l'Education Nationale et celles de la Jeunesse et des Sports sont proportionnellement plus importantes que l'augmentation actuelle de l'ensemble du budget.

Mais il ne faut pas oublier que cette augmentation de 15 % est moins élevée en valeur absolue, en raison de l'accroissement faible peut-être, mais certain, de l'indice des prix.

De toute manière, et M. le Ministre de l'Education Nationale ainsi que M. le Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports en conviennent eux-mêmes, ces crédits sont loin d'être en rapport avec l'ampleur de la tâche à accomplir.

Un retard considérable a été accumulé au fil des années. Nous devons le reconnaître et nous employer à le combler.

Pour cela il faut des crédits, des hommes, de l'organisation et de bonnes méthodes.

On a bien parlé de notre échec aux Jeux Olympiques de Rome. A la suite d'un récent débat, M. le Ministre de l'Education Nationale, dans un long et intéressant exposé, a donné clairement et franchement son opinion sur la question. Votre Commission a pris bonne note de ses projets d'avenir. Je ne reviendrai donc pas aujourd'hui sur ce problème.

Ce que nous voulons particulièrement souligner, c'est la différence qui existe entre le sport de compétition et le sport amateur, celui qui fait un homme, physiquement et moralement ; c'est ce sport qui nous intéresse principalement ici, non pas que nous critiquions l'autre, mais comme il a été dit à l'Assemblée Nationale, il s'agit bien plus pour le Gouvernement d'insufler à ce pays un esprit sportif dans le sens original du terme, d'initier la jeunesse à ses disciplines essentielles, de lui apprendre à connaître les joies de la victoire, la première étant celles de l'homme qui se vainc librement lui-même. Alors le reste, c'est-à-dire les résultats, les performances, les titres, les records, les médailles, la gloire, alors oui, le reste, soyez-en assurés, lui sera donné par surcroît.

Nous pensons que la première préparation pour les futurs Jeux Olympiques à Tokio, c'est d'inculquer l'amour du sport dès l'école. Les champions sortiront toujours plus nombreux et plus forts et en masse plus importante et mieux formée.

Le Ministre de l'Education Nationale et le Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports ont exposé leurs projets devant notre Commission des Affaires culturelles. Leur but est de développer le sport et l'éducation physique dans toute les écoles de France. Deux expériences d'ordre différent ont été tentées : toutes deux donnent d'excellents résultats : les classes de neige et l'école de Vanves. Cette dernière, unique actuellement, pourrait être plus facilement généralisée que les premières. L'expérience sera étendue à un établissement par Académie en 1961, et un par département en 1962.

Nous sommes donc en face d'une politique hardie, mais souhaitable. Malheureusement, en examinant le présent budget, nous ne pouvons que constater avec beaucoup de regret qu'il ne donne pas les moyens de cette politique.

Nous manquons de locaux, de terrains et surtout de professeurs. Certes, la forte génération qui monte doit être formée par des cadres issus d'une génération creuse. Ceci constitue déjà un problème. Mais nous sommes tout de même loin du compte : 412 créations de postes seulement sont prévues au budget 1961, alors que le déficit est actuellement de 5.000 et risque d'aller s'aggravant au cours des toutes prochaines années.

Il faut souligner tout particulièrement le besoin immense des collèges d'enseignement général qui se multiplient dans nos bourgs et chefs-lieux de cantons.

Le développement du sport et de l'éducation physique, en étroite liaison avec l'enseignement, doit être poursuivi à tous les degrés jusque dans les universités. Constatons en passant que dans maints pays étrangers ce sont des universitaires qui conquièrent les titres olympiques. Tirons-en la leçon, sans pour autant la copier intégralement : le sport de performance ne doit pas non plus devenir le privilège d'une classe sociale.

\*  
\* \*

L'aide à la jeunesse doit se poursuivre au-delà de l'école. Les jeunes travailleurs qu'ils soient de la campagne ou de la ville, qu'ils soient manuels ou intellectuels, ont un tout aussi grand besoin de détente en même temps qu'un légitime désir

d'activité et de culture, qui les sorte des lieux communs de leur travail. Nous n'avons pas le droit de laisser cette activité se dépenser dans l'anarchie. On n'a que trop parlé des blousons noirs, dorés ou autres. Les associations sportives sont nombreuses en France mais les terrains ou salles de sports sont encore en nombre bien insuffisant et le plus souvent mal équipés. Il faudrait pouvoir aider plus substantiellement les municipalités.

En ce qui concerne l'équipement des campagnes, on a souhaité un terrain de sports par commune. Il serait préférable de prendre exemple sur la centralisation des élèves vers les collèges d'enseignement général et de choisir les centres où sont fixés ces collèges pour y établir parallèlement des terrains de sports bien équipés et des foyers ruraux et culturels.

\*  
\* \*

Le sport n'est pas tout dans le problème de formation de la jeunesse. L'éducation populaire prolonge l'action éducative de l'école.

Le terme d'éducation populaire désigne un ensemble d'activités et d'initiatives qui ont pour objet de permettre à chacun de bénéficier de tous les enrichissements de la civilisation en réalisant pleinement ses possibilités de manière à être toujours plus capable de vie personnelle et sociale, plus apte à comprendre les problèmes de la nation et du monde.

La tâche du Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports se doit de compléter l'œuvre entreprise dans la famille, l'école, le milieu social, en offrant à l'adolescent, voire à l'adulte, les moyens d'éducation et de culture.

C'est un des caractères de notre époque que le développement d'associations, de clubs, de mouvements, de groupements réunis pour une meilleure utilisation des loisirs et la recherche d'un idéal de vie plus élevé, grâce aux moyens de culture intellectuelle, artistique, pratique, etc.

La variété de ces groupements est grande. Elle correspond au goût de chacun. Sans les énumérer tous, citons les cercles

d'études, les foyers ruraux, les centres et foyers de jeunes travailleurs en ville, les groupes de théâtre amateur, les télé-clubs, etc., ainsi que Cotravaux et Cogedep.

Leur objet est très varié mais ils ont le plus souvent un but commun : former des hommes.

Notre devoir est d'aider toutes ces bonnes volontés, de promouvoir et de développer ces groupements. Là également, le Ministère est plein de bonnes intentions, mais le budget qu'il nous présente ne lui permettra pas de les réaliser.

Il faut que le Gouvernement s'engage à déposer au plus vite le projet de loi-programme sur l'équipement sportif. Il devra donner les moyens financiers et les possibilités réglementaires de développer le sport, l'éducation physique, la formation culturelle, l'éducation populaire qui devront parachever harmonieusement la réforme de l'enseignement.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires Culturelles donne un avis favorable à l'adoption des crédits soumis à votre approbation.